École Secondaire Henri-Bourassa
6051, boul. Maurice-Duplessis, Montréal-Nord H1G 1Y6 Tél. : (514)328-3200 - Téléc. : (514)328-3232

Politique linguistique

L'école secondaire Henri-Bourassa relève de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, une commission scolaire francophone. Comme toutes les écoles francophones du Québec, il existe des impératifs qui délimitent les politiques linguistiques de l'école.

Le ministère de l'Éducation apporte des balises spécifiques qui permettent aux écoles québécoises de développer la qualité de la langue d'enseignement. Bien entendu, l'école secondaire Henri-Bourassa doit répondre à ces considérations. Voici les balises en question :

a) **La loi sur l'instruction publique** Section 2. Article 22

« Il est du devoir de l'enseignant de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite ».

Le français est la seule langue de communication et d'expression reconnue de tous au sein de notre milieu scolaire. Nous prenons un soin jaloux de promouvoir la qualité de la langue de communication, bien qu'à l'école secondaire Henri-Bourassa on dénombre 46 langues maternelles différentes chez nos élèves.

b) **Régime pédagogique** Chapitre 4. Art.35

« L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école ».

Les moyens pour soutenir l'apprentissage des langues à l'école secondaire Henri-Bourassa

1. Apprentissage de langue maternelle

L'apprentissage du français est vécu dans les cours de français, également dans les autres matières, lors des activités scolaires et des sorties pédagogiques. Dans le respect du développement de tous les élèves fréquentant l'école francophone Henri-Bourassa, voici les considérations de notre politique linguistique :

1.1 Les enseignants servent de modèle de communication du fait français dans l'école. Il est de leur devoir d'accorder une importance particulière au respect des règles d'orthographe et de syntaxe dans les classes et lors de toute autre activité.

1.2 Les enseignants doivent s'assurer de bien communiquer et d'adapter leur langage selon les interlocuteurs (élèves, parents, pairs).

1.3 Les enseignants doivent se soucier de la qualité de la langue française dans le message oral ou écrit, et ce, en présence des parents, des élèves et des membres du personnel.

1.4 Chaque année, les élèves ont la chance d'assister à au moins une pièce de théâtre de langue française à tous les niveaux.

1.5 Les élèves ont l'obligation de lire plusieurs romans en français chaque année de leur secondaire.

1.6 Des activités d'expression française sont offertes à tous les élèves (semaine franco culturelle, avenue et cercle de la lecture, etc.).

1.7 Les élèves ont accès ont accès à la bibliothèque de l'école qui propose un vaste éventail de ressources littéraires.

2. Apprentissage de langue B (anglais)

Les cours d'anglais sont offerts de la première à la cinquième secondaire. À l'arrivée des élèves de la première secondaire, le niveau de compétence en anglais est différent d'un élève à l'autre. Nous sommes soucieux d'amener les élèves à un niveau de maîtrise équivalent entre eux lorsqu'ils s'inscrivent en deuxième secondaire.

2.1 Les enseignants des cours de langue seconde adoptent des stratégies de communication favorisant l'utilisation de cette langue.

2.2 Les élèves ont l'obligation de lire plusieurs romans en anglais chaque année de leur secondaire.

2.3 Des œuvres littéraires et des revues/périodiques sont disponibles à la bibliothèque de l'école.

2.4 Les voyages et les sorties pédagogiques développent l'apprentissage de la langue B :

- Toronto pour les élèves de 2e secondaire
- Boston pour les élèves de 3e secondaire
- Washington/Philadelphie pour les élèves de 4e secondaire
- New York pour les élèves de 5e secondaire

2.5 L'activité « English club » en première et deuxième secondaire est offerte aux élèves de l'école pour développer les compétences linguistiques anglophones.

2.6 Les enseignants ont développé un projet interdisciplinaire en troisième secondaire dont la langue d'utilisation est la langue B.

2.7 Les élèves ont la possibilité de réaliser leur projet personnel en anglais, s'ils le désirent.

3. Apprentissage d’une langue tierce (espagnol)

Les cours d’espagnol sont offerts de la première secondaire à la troisième au programme d’éducation intermédiaire de notre école. L’intégration de la langue tierce nécessite des ajustements à la grille-matières. Les élèves reçoivent 50 heures par année de cours d’espagnol en première et deuxième secondaire, et 75 heures en troisième secondaire.

3.1 Un voyage d’immersion au Guatemala en famille d’accueil est proposé aux élèves de la troisième secondaire dans le but de parfaire le développement de leurs compétences en langue tierce.

3.2 Les élèves ont la possibilité de réaliser leur projet personnel en espagnol, s’ils le désirent.

3.3 Une section est réservée à la bibliothèque de l’école spécialement pour des œuvres de la langue tierce.

3.4 Un cours d’espagnol est proposé en option aux élèves de la cinquième secondaire du secteur régulier à raison de 4 périodes/cycle de 75 minutes.

4. Autres langues

L’école secondaire Henri-Bourassa réitère son engagement à promouvoir la culture et l’identité québécoise et adhère également à la mission de l’IB en encourageant la richesse et la diversité des cultures par le biais de notre environnement multiethnique.

Karine Tremblay
Directrice adjointe PEI

Commission scolaire de la Pointe-de-l’Île